

**Objet : Plan Local d'urbanisme intercommunal de l'ex communauté de communes Brame-Benaize
Débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)**

Le Conseil Municipal décide :

1. Article 1 : Il est pris acte de la tenue du débat relatif au PADD en application de l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme.
2. Article 2 : La délibération sera transmise aux services préfectoraux et affichée pendant un mois.
3. Article 3 : Un exemplaire de la délibération sera adressé à la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche.
4. Article 4 : Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents nécessaires à l'application de la délibération.

Objet : Renégociation des contrats d'assurances de la commune : choix d'un cabinet

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de retenir la proposition du Cabinet ARIMA pour un montant de 1 600 € HT, déplacement compris et d'autoriser le maire à signer la proposition.

Objet : Demande de subvention de l'entretien de l'alarme de l'église

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. d'approuver le plan de financement de l'entretien annuel par la Société « Automatic Alarm » de Couzeix (87270) comme suit : subvention de l'Etat 50 % du HT, soit 367,07 € et fonds libres de la commune, soit 513,90 €,
2. de solliciter l'aide financière du ministère de la culture et de la communication à hauteur de 50 % du montant Hors taxe de l'opération, soit 367,07 €.

Objet : Achat d'un logiciel et d'une Clef DLK pour le chronotachygraphe du bus scolaire

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à mandater les factures d'achat de la clé DLK ainsi que du logiciel s'y afférent, en section d'investissement du budget « Transports Scolaires » à l'article 2158.

Objet : Contrat de maintenance de l'aire de vidange pour camping-cars

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. de retenir le contrat BRONZE comprenant une visite préventive annuelle, l'assistance téléphonique et télémaintenance illimitées ainsi que la garantie d'un délai d'intervention pour maintenance curative sur site à J+7 avec un tarif fixe d'intervention à 410 € HT + 102,30 € HT de l'heure sur site.
2. d'autoriser le maire à signer le contrat.

Objet : Fabrication et pose d'une porte double pour un local communal

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à mandater la facture de l'entreprise SARL FOURMY Christophe de St Sulpice-les-Feuilles, d'un montant de 1 152,00 € HT soit 1 267,20 € TTC, en section d'investissement du budget communal à l'article 2135.

Objet : Sectorisation du réseau d'eau potable - convention avec Infralim

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. De prévoir la sectorisation du réseau d'eau potable de la commune pour améliorer sa performance en matière de distribution,
2. D'accepter l'offre du bureau d'études INFRALIM à GUERET, dont le montant de la prestation s'élève à 10 000 €, soit 8,33 % du coût des travaux estimé à 120 000 € HT,
3. D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de prestation avec ce bureau d'études et de mandater les dépenses relatives à cette étude en section d'investissement du budget Eau Potable à l'article 2156.

Objet : Groupement de commandes des travaux de voirie de grosses réparations à la voirie communale

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. Article 1 : d'approuver les termes de la convention entre les communes membres de la Communauté de Communes et la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche.
2. Article 2 : d'autoriser l'adhésion de la Communauté de Communes au groupement de commandes.

3. Article 3 : d'accepter que la Communauté de Communes soit désignée comme coordonnateur d'un groupement ainsi formé.
4. Article 4 : d'autoriser le maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Objet : Organisation du temps scolaire à la rentrée scolaire 2018-2019

1. Le Conseil Municipal décide à la majorité d'autoriser Madame le Maire à saisir conjointement avec le conseil d'école les services départementaux de l'Education Nationale pour proposer une nouvelle organisation du temps scolaire (semaine à 4 jours) à la rentrée 2018/2019.

Objet : Achat de livres dans le cadre du prix « je lis, j'élis » à l'école

1. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acheter des livres pour l'école dans le cadre du Prix « Je lis, j'élis » à la S.A.S.U. En roue livres, pour un montant de 207,92 € TTC et de mandater cette facture d'achat au budget communal en section d'investissement à l'article 2188.

Objet : La signalétique du parcours patrimoine

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'accepter le devis de l'imprimerie MALINVAUD d'un montant de 3 235,95 € HT et d'autoriser le maire à le signer et à mandater la facture correspondante en section d'investissement du budget communal à l'article 2152.

Objet : Achat de matériaux pour le local de chasse

Considérant qu'un aménagement est indispensable au bon déroulement des missions demandées à l'ACCA, le Conseil Municipal décide à la majorité :

1. D'acquérir les matériaux nécessaires à l'aménagement du local chasse,
2. D'accepter le devis de la société BIGMAT située à St Maurice-le-Souterraine et dont le montant s'élève à 2 974,67 € HT,
3. De mandater cette dépense en section d'investissement du budget communal à l'article 2138.

Objet : Achat d'un tracteur d'occasion

1. Le Conseil Municipal décide à la majorité d'autoriser le maire à signer le devis d'achat du tracteur New Holland type TD95D – 90 CV – Année 2003 proposé par GONNIN DURIS pour un montant de 27 000 € HT et à mandater la facture correspondante en section d'investissement du budget communal à l'article 21571.

Objet : Motion contre la fermeture de 6 guichets SNCF dont Saint-Sébastien

1. Le Conseil Municipal a décidé de s'opposer à ces fermetures qui vont à l'encontre de la volonté des élus et de la population et demande au président de Région de respecter ses engagements en maintenant ces guichets ouverts dans les gares.

Objet : Maintien de la location d'un pavillon à Arnac-la-Poste

1. Le Conseil Municipal décide à la majorité de ne pas continuer la location du pavillon.

Objet : Travaux d'alimentation en eau potable du hameau de la Grand'Pièce : mandatement de la participation communale

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. D'approuver le décompte financier et le plan de financement définitif présenté par la commune de Saint-Hilaire-la-Treille relatif aux travaux d'alimentation en eau potable du hameau de la Grand'Pièce,
2. D'accepter la participation financière d'un montant de 2 094,01 €,
3. D'autoriser Madame le Maire à mandater cette participation à la commune de Saint-Hilaire-la-Treille à l'article 2315 du budget annexe eau potable en section d'investissement.

Le Maire,

Mariane DEVERINES